

**Les sénateurs des départements provençaux au XX<sup>e</sup>  
siècle (1919-1986). Un concentré des  
caractéristiques de la « classe politique »  
régionale ?**

**Jean-Marie Guillon**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/10500>

DOI : 10.4000/cdlm.10500

ISSN : 1773-0201

**Éditeur**

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

**Édition imprimée**

Date de publication : 15 juin 2018

Pagination : 33-48

ISSN : 0395-9317

**Référence électronique**

Jean-Marie Guillon, « Les sénateurs des départements provençaux au xx<sup>e</sup> siècle (1919-1986). Un concentré des caractéristiques de la « classe politique » régionale ? », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 96 | 2018, mis en ligne le 15 décembre 2018, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/10500> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.10500>

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

© Tous droits réservés

---

# Les sénateurs des départements provençaux au xx<sup>e</sup> siècle (1919-1986). Un concentré des caractéristiques de la « classe politique » régionale ?

Jean-Marie Guillon

---

- 1 Les travaux que nous menons dans le cadre de l'ANR ICEM s'interrogent sur les traits et, éventuellement, les spécificités du personnel politique des départements méditerranéens. Pour y répondre, il m'a semblé que s'intéresser aux sénateurs avait quelque pertinence puisque, de tous les types d'élus, ils sont *a priori* les plus et les mieux enracinés dans le territoire. Être sénateur suppose des soutiens locaux et, le plus souvent, un cursus politique assez long dans le département que l'on va représenter à la haute assemblée.
- 2 Le territoire choisi est celui de la Provence, soit les six départements composant la région d'aujourd'hui. Au départ, je pensais me limiter aux départements de tradition « rouge » (Var, Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes/Alpes-de-Haute-Provence, Vaucluse). J'ai décidé d'intégrer les Alpes-Maritimes et les Hautes-Alpes qui relèvent d'une autre tradition politique dominante à des fins de comparaison car il y a peu d'analyses comparables avec d'autres régions, en tout cas pour le xx<sup>e</sup> siècle. La tranche chronologique que j'ai sélectionnée s'étend de 1920 à 1986. La raison principale de ce choix tient surtout aux fractures importantes que connaît cette période – première et deuxième guerres mondiales, 1958-1962, 1981 – et donc aux opportunités de renouvellement qu'elles sont susceptibles d'introduire dans le corps des élus. Pour entamer cette étude, j'aurais sans doute pu commencer dès le début de la III<sup>e</sup> République car il s'est avéré que 1914-1918 ne constituait pas véritablement une coupure ; en revanche, 1986 se justifie beaucoup mieux car c'est le moment du

basculement à droite de la Provence, la fin du cycle que j'ai appelé « républicain avancé »<sup>1</sup>.

- 3 Les questions posées au corpus rassemblé relèvent de la sociologie élémentaire des élus, mais aussi de leur enracinement dans le territoire, des distinctions que l'on peut faire entre départements, familles politiques ou moments, de leur intervention dans les débats nationaux.

## Pesée globale

- 4 Le corpus concerne 92 sénateurs, siégeant entre 1920 et 1986, les Bouches-du-Rhône dominant logiquement l'ensemble. Ajoutons que la représentation des six départements a un peu varié dans le temps avec un affaiblissement des plus alpins et un renforcement de ceux du littoral.

Répartition du corpus entre les départements provençaux

Alpes-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Total Provence
8	11	19	28	16	10	92

- 5 Soit pour chaque République :

Républiques	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Total Provence
III <sup>e</sup>	4	6	8	9	4	4	35
IV <sup>e</sup>	2	3	6	9	4	3	27
V <sup>e</sup>	2	2	5	10	8	3	30
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>28</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>92</b>

- 6 La première guerre mondiale ne constitue qu'une césure relative dans le recrutement : six sénateurs élus avant 1914 poursuivent leur carrière après et c'est l'âge qui justifie le remplacement d'un Clemenceau dans le Var en 1919. En revanche, la période 1940-1945 interrompt véritablement les cursus et constitue bien une rupture. Un seul sénateur de la III<sup>e</sup> République retrouve un siège sous la IV<sup>e</sup> République, mais non immédiatement, c'est Vincent Delpuech, élu des Bouches-du-Rhône. Bien qu'écarté par Gaston Defferre à la Libération, ce patron de presse sous la III<sup>e</sup> (et Vichy) a conservé une capacité d'influence et son élection en 1955 « signe » un *modus vivendi* avec les socialistes. L'autre élu dont ce cas peut être rapproché est Jean Médecin, maire de Nice, sénateur des Alpes-Maritimes en 1939, mais, après la guerre et un court moment de retrait obligé, il préfère l'Assemblée nationale au Sénat. Ce sont les deux seuls sénateurs « survivants » de la III<sup>e</sup> République. On notera enfin que le passage de la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République ne provoque pas de bouleversement : onze sénateurs poursuivent leur cursus au Sénat (soit 40 % des élus de la IV<sup>e</sup>).

## Évolution de la représentation départementale au Sénat

Républiques	Alpes-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Total Provence
III <sup>e</sup>	2	2	2	4	3	2	15
IV <sup>e</sup>	1	1	3	5	2	1 puis 2	13 puis 14
V <sup>e</sup>	1	1	4	7	3	2	18

- 7 Le profil politique des sénateurs provençaux traduit bien la domination de la gauche, toutes familles confondues, mais les communistes ne tiennent qu'une place mineure et, d'ailleurs, conjoncturelle (l'après-Libération). La principale évolution à gauche concerne le remplacement des radicaux par les socialistes comme force dominante. Les droites, très minoritaires, sauf dans les Alpes-Maritimes, sont représentées dans une diversité qui est, elle aussi, très liée aux conjonctures politiques.

## Répartition politique

Familles politiques	III <sup>e</sup> République	IV <sup>e</sup> République	V <sup>e</sup> République
Gauche démocratique*	49 %, radicaux et 2 socialistes	22 % (5 radicaux sur 6)	22 % dont 3 radicaux et 4 droite
Socialistes, non Gauche démocratique semble-t-il	14 %	39 %	66 %
Droites	17 %	18 % dont 3 RPF et 1 MRP sur 4	11 %
Communistes	-	3 %	-

\* Pour cette identification, Pascal Ambrogi et Jean-Pierre Thomas, *Sénateurs de la Gauche démocratique au Rassemblement démocratique. Un siècle au Sénat de la République, 1891-2001*, Anglet, Atlantica, 2001.

- 8 Il va sans dire que les femmes n'occupent qu'une place réduite sous les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques. Elles ne sont que quatre, soit 7 % de l'effectif des sénateurs<sup>2</sup>, dont trois sous la IV<sup>e</sup> République. Parmi celles-ci, Irma Rapuzzi (SFIO, Bouches-du-Rhône), qui reste au Sénat sous la V<sup>e</sup>, détient l'un des mandats de sénateur les plus longs. Trois de ces élus sur quatre représentent les Bouches-du-Rhône, la quatrième est élue du Var, mais tardivement et un peu par raccroc<sup>3</sup> tandis que les Alpes-Maritimes n'ont toujours aucune élue en 1986<sup>4</sup>.
- 9 La durée moyenne de la présence au Sénat est de onze ans, mais si l'on cumule les années à la Chambre des députés et les années au Sénat, la durée de vie parlementaire moyenne passe à quinze ans.

## Durée de présence au Parlement

Nombre d'années	Au Sénat	Au Sénat et à la Chambre des Députés
-----------------	----------	--------------------------------------

<b>Moins de 10 ans</b>	48 - 53 % dont 34 % 5 ans et moins	32 - 35 % dont 22 % moins de 5 ans
<b>De 10 à 18 ans</b>	27 - 29,7 %	32 - 35 %
<b>Plus de 18 ans</b>	16 - 17,6 %	28 - 30 %

- 10 Cinquante-quatre sénateurs (59 %) n'ont jamais été députés. Vingt-cinq d'entre eux sont restés moins de cinq ans au Sénat. Si l'on ajoute à ces derniers les parlementaires qui sont restés moins de cinq ans dans les deux chambres, le pourcentage tombe à 22 %. Un peu plus de la moitié des sénateurs ont une présence au Sénat à peu près équivalente à un mandat de neuf ans, mais ils ne sont plus que 35 % si l'on cumule les années de présence dans les deux chambres. Vingt-huit élus ont une présence au Parlement supérieure à deux mandats de neuf ans, dont onze essentiellement au Sénat. Cinq d'entre eux cumulent plus de 30 ans de présence au Sénat. Le record est tenu par Édouard Soldani (PS, Var) qui compte 40 ans d'une présence par ailleurs toute relative<sup>5</sup>. Il est suivi par Jean Geoffroy (Vaucluse, PS, 38 ans précédés d'un an à l'Assemblée constituante de 1945-1946), talonné par quatre autres socialistes (Alex Roubert, Alpes-Maritimes, Irma Rapuzzi et Roger Carcassonne, Bouches-du-Rhône, Émile Aubert, Alpes-de-Haute-Provence) et un communiste (Léon David, Bouches-du-Rhône)<sup>6</sup>. Si l'on cumule Sénat et Assemblée nationale, ce groupe de « vieux » élus est rejoint par quatre parlementaires de la III<sup>e</sup> République, les radicaux Louis Martin (Var) et René Renoult (ce dernier député de la Haute-Saône puis sénateur du Var), le républicain modéré André Honnorat (Basses-Alpes) et le socialiste, puis USR<sup>7</sup>, Gustave Fourment (Var). S'y ajoutent deux parlementaires élus après 1945, Joseph Raybaud (droite, Alpes-Maritimes) et Gaston Defferre (PS, Bouches-du-Rhône).
- 11 Les passages d'une chambre à l'autre – sur lesquels nous reviendrons – se font généralement de la Chambre des députés, assez souvent après plusieurs mandats, vers le Sénat (31 % des sénateurs). Huit parlementaires seulement passent du Sénat à l'Assemblée nationale, dont trois, en fait, la retrouvent puisqu'ils ont été députés avant leur passage – bref – au Sénat.
- 12 Le tableau dressé par François Chevalier fournit quelques éléments de comparaison : en 1925, 40 % des sénateurs ont été députés et 44 % ont vu leur mandat renouvelé. En 1939, 44 % des députés en sont au moins à leur deuxième mandat, mais ce pourcentage tombe à 16 % en 1949, ce qui est un autre indicateur de la coupure de 1940-1945. On reste par la suite à un peu moins de 20 %<sup>8</sup>, évolution que corrobore l'analyse des sénateurs de la Loire : 81 % de ceux de la III<sup>e</sup> République ont été députés, 25 % sous la IV<sup>e</sup> et 14 % sous la V<sup>e</sup><sup>9</sup>.

#### Antécédents parlementaires immédiats<sup>10</sup>

Années	Députation	Sénat	1 <sup>er</sup> mandat parlementaire
<b>1921</b>	France : 40 % Provence : 53 %	France : 44 % Provence : 33 %	France : 16 % Provence : 13 %
<b>1949</b>	France : 16 % Provence : 0	France : 42 % Provence : 43 %	France : 42 % Provence : 57 %

<b>1959</b>	France : 22 %	France : 60 %	France : 18 %
	Provence : 13 %	Provence : 73 %	Provence : 13 %
<b>1980</b>	France : 18 %	France : 36 %	France : 46 %
	Provence : 5,5 %	Provence : 61 %	Provence : 33 %

- 13 Remarquons que le pourcentage des premiers mandats est toujours inférieur à la moyenne française, ce qui illustre une certaine stabilité, sauf en 1946-1948 où une nouvelle génération prend la relève partout.

## Génération et milieu

### Âges

- 14 L'âge moyen des sénateurs provençaux varie assez peu, même si l'après Libération se traduit par un rajeunissement et si les années 1970-1980 connaissent une certaine tendance au vieillissement (1921 : 56,5 ans ; 1949 : 51 ans, 1962 : 58 ans ; 1981 : 63 ans pour 59 ans concernant l'ensemble du Sénat)<sup>11</sup>.

Répartition par tranches d'âge<sup>12</sup>

Âges	1921	1949	1959	1981
<b>Moins 55 ans</b>	28 % France 60 % Provence	68 % France 64 % Provence	53 % France 40 % Provence	41 % France 11 % Provence
<b>55 ans et plus</b>	72 % France 40 % Provence	32 % France 36 % Provence	47 % France 60 % Provence	59 % France 89 % Provence

- 15 L'âge moyen d'entrée au Sénat est d'un peu plus de 51 ans, toutes périodes confondues, mais 26 sénateurs (28,6 %) y sont entrés à moins de 50 ans et 23 (25 %) à 60 ans et plus. Les plus jeunes sont deux élus varois au Conseil de la République de 1946 : Soldani et le communiste Toussaint Merle, tous deux âgés de 34 ans ; le plus âgé est Édouard Grangier (radical, Vaucluse), qui arrive au Sénat à 73 ans comme remplaçant de Marcel Pellenc, décédé, mais ce n'est pas lui qui en est sorti le plus vieux puisqu'il ne s'est pas représenté. En fait, la gérontocratie sénatoriale n'est pas tant reflétée par l'âge d'entrée au Sénat – qui contribue plutôt à la masquer – que par l'âge de sortie dont l'évolution illustre bien la tendance au vieillissement : 62 ans sous la III<sup>e</sup> République, 56 sous la IV<sup>e</sup>, 71 sous la V<sup>e</sup>. En moyenne, la sortie se fait autour de 65 ans, mais la mort en est la première cause (33 % des 55 sénateurs qui quittent le Sénat avant 70 ans), avant l'échec électoral (quinze, soit 27 %). S'y ajoutent ceux dont la carrière a été interrompue en 1940 (16 %) et ceux qui sont élus députés (13 %). Si l'on prend l'ensemble des sénateurs, les décès (ou la grave maladie) représentent encore un peu plus d'un quart des sorties – 23, soit 25 % –, l'échec électoral (20, soit 22 %) ou le passage à l'Assemblée nationale (7,6 %) occupent une place un peu moindre, la rupture de 1940 reste significative (13, soit 14 %). Mais, en fin de compte, seuls 24 % des sénateurs partent de leur plein gré (dont 13 ont plus de 75 ans).

## Milieus d'origine et professionnels

- 16 Les chiffres par profession étant souvent faibles et les regroupements proposés n'échappant pas à un certain arbitraire, les proportions affichées doivent, évidemment, être considérées avec prudence. Quelques traits n'en ressortent pas moins.
- 17 Le premier est l'extraction sociale de ces élus, puisque, si l'on considère la profession de leurs parents, plus des deux tiers d'entre eux (70 %) sont issus de milieux populaires et ont accédé à un statut social plus relevé grâce à l'école. Quarante-neuf, soit 57 %, ont un niveau d'études universitaires et parfois un très haut niveau (École normale supérieure, Polytechnique, doctorats), tandis que, parmi les autres, 27 % ont fait des études secondaires<sup>13</sup>. Seuls treize sénateurs sont sortis directement du primaire, ce qui est le cas de la majorité des élus communistes (quatre sur six) et des élus socialistes des Bouches-du-Rhône. Pour une grande partie des sénateurs, la politique donne un supplément de pouvoir, de prestige ou d'influence, mais ne fait que couronner une promotion sociale déjà acquise. Il est remarquable de constater que la part des diplômés du supérieur et des bacheliers est plus importante sous la III<sup>e</sup> et la IV<sup>e</sup> République (64 % et presque tous ont le baccalauréat) que sous la V<sup>e</sup> (avant 1978 : 43 % de diplômés de l'Université)<sup>14</sup>. Osons l'hypothèse que, pour les périodes les plus récentes, l'élite issue du système universitaire s'implique moins dans la vie politique et que celle-ci est davantage devenue un outil de promotion sociale pour ceux qui n'ont pas fait d'études longues.
- 18 L'origine populaire des sénateurs ne signifie pas que leurs parents n'aient pas eu des ambitions civiques et n'aient pas accédé à une certaine notabilité locale. Pour autant que l'on puisse le savoir, 23 % d'entre eux sont fils d'élus municipaux et s'inscrivent ainsi dans une continuité, probablement aussi, chez certains d'entre eux, dans une lignée familiale de participation au pouvoir local et une tradition d'influence sociale. Cette influence, les 15 % des sénateurs qui appartiennent dès la naissance aux hautes classes l'ont déjà s'ils sont originaires du département dont ils sont les élus, ou l'acquièrent s'ils viennent de l'extérieur. Leur fortune joue un rôle certain dans les cas de « parachutages » dans des circonscriptions fragiles (Maurice de Rothschild, droite, Hautes-Alpes ; Louis Louis-Dreyfus, radical, Alpes-Maritimes). Mais l'implantation électorale de deux sénateurs socialistes est très largement facilitée par l'aisance dont ils jouissent : le maire d'Avignon, Henri Duffaut, paye de ses deniers ses campagnes électorales et Émile Aubert est choisi comme candidat en 1948 par la Fédération SFIO des Basses-Alpes car il aurait promis d'utiliser son indemnité parlementaire pour renflouer son journal.
- 19 L'appartenance professionnelle des sénateurs est, bien entendu, celle dont ils sortent au moment de leur entrée dans la carrière politique, car les responsabilités électives mettent la vie professionnelle le plus souvent entre parenthèses.

### Répartition socio-professionnelle des sénateurs

Milieus professionnels	Alpes-deHaute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Provence
Juristes	2	1	7	51	3		19 - 21 %
dont avocats	2	1	6	4	3	1	15

<b>Chefs d'entreprise, cadre</b>	2	3	5	5 1	/	2	17 - 18,7 % dont 1 cadre
<b>Enseignants dont instituteurs</b>	0	1 1	1	3 2	52 2	1	11 - 12 % 5
<b>Autres fonctionnaires, dont haute fonction d'État</b>	1 1	1 1	2	3 2	1	4 1	12 - 13 % 5
<b>Professions médicales</b>	1	2	13	2	1	/	7 - 7,7 %
<b>Agriculteurs</b>	14	1	25	36	2	/	9 - 9,9 %
<b>Commerçants, artisans</b>	1	/	/	3	/	/	4 - 4,4 %
<b>Ouvriers, employés</b>	/	1	/	/	2	/	3 - 3,3 %
<b>Journalistes</b>	/	1	1				2 - 2,2 %
<b>Professions libérales diverses</b>	/	/	/	3	1	1	5 - 5,5%
<b>Autres ou indéterminées</b>	/	/	/	1	1	1	3 - 3,3 %
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>28</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>92</b>

1. Dont Gaston Defferre qui est aussi un chef d'entreprise.
2. Dont Geneviève Le Bellegou-Béguin (PS, Var), enseignante à la faculté de droit de Toulon, qui est aussi avocate.
3. Qui devient fonctionnaire départemental (Victor Robini, droite, Alpes-Maritimes).
4. Fernand Tardy (PS, Alpes-de-Haute-Provence), qui est aussi ingénieur horticole.
5. Dont Joseph Raybaud (droite, Alpes-Maritimes), licencié en droit, sénateur (34 ans), maire de son village (62 ans) et conseiller général (55 ans), mais qui se présente toujours comme « agriculteur ».
6. Dont Louis Artaud (Bouches-du-Rhône) qui est aussi négociant.

#### Comparaison de la répartition socio-professionnelle des sénateurs toutes Républiques confondues (en %)

Professions	Provence	France	Loire*
<b>Exploitants agricoles</b>	10	23	16,3
<b>Juristes</b>	21	21	16,3
<b>Professions médicales</b>	7,7	9	14
<b>Enseignement</b>	12	6	7
<b>Fonctionnaires autres</b>	13	8	2,4
<b>Industrie, commerce, artisanat</b>	21	12	23,6
<b>Journalistes</b>	2,2	3	4,6



<b>Ouvriers, employés</b>	3,3	3	0
---------------------------	-----	---	---

\* Tiré de Claude Mont-Sève, « Les élections sénatoriales... », art. cit., p. 58.

#### Évolution de la représentation professionnelle

Milieu professionnel	1921	1949	1959	1981
<b>Juristes</b>	France : 29 % Provence : 27 %	France : 21 % Provence : 43 %	France : 13 % Provence : 40 %	France : 16 % Provence : 11 %
<b>Chefs d'entreprises, commerce, artisanat</b>	France : 15 % Provence : 33 %	France : 22 % Provence : 21 %	France : 24 % Provence : 20 %	France : 14 % Provence : 16,5 %
<b>Agriculteurs</b>	France : 23 % Provence : 0	France : 16 % Provence : 0	France : 24 % Provence : 6 %	France : 17 % Provence : 11 %
<b>Enseignants</b>	France : 4 % Provence : 6 %	France : 10 % Provence : 22 %	France : 9 % Provence : 11 %	France : 13 % Provence : 22 %
<b>Autres fonctionnaires</b>	France : 8 % Provence : 27 %	France : 8 % Provence : 7 %	France : 10 % Provence : 13 %	France : 11 % Provence : 17 %
<b>Professions médicales</b>	France : 11 % Provence : 7 %	France : 12 % Provence : 0	France : 7 % Provence : 0	France : 10 % Provence : 11 %
<b>Ouvriers, employés</b>	France : 3 % Provence : 0	France : 5 % Provence : 7 %	France : 6 % Provence : 7 %	France : 18 % (salariés secteur privé) Provence : 6 % (salariés secteur privé)
<b>Autres</b>	0	0	0	France ? Provence : 6 %
<b>Ensemble des professions indépendantes</b>	France : 75 % Provence : 61 %	France : 63 % Provence : 64 %	France : 62 % Provence : 61 %	France : 57 % Provence : 40 %

- 20 En dépit de leurs limites, ces tableaux mettent en évidence le poids relatif des juristes (23 %), avocats pour la plupart<sup>15</sup>. Le phénomène est général, comme l'avait souligné Albert Thibaudet en son temps : « L'armature de la République est une armature d'avocats »<sup>16</sup>. On ne saurait mieux dire pour la région puisque ce groupe fournit parmi les figures les plus marquantes de la vie politique : les socialistes Defferre et Roubert (Alpes-Maritimes), les radicaux Renoult (Var), Louis Martin (Var), Victor Peytral (Hautes-Alpes), Émile Hugues (Alpes-Maritimes), et, pour la droite, Jean Médecin. Dans le département de ce dernier, les Alpes-Maritimes, qui est le plus à droite de tous, leur présence est particulièrement notable. Cependant, la part des juristes tombe au début des années 1980, sans que ce soit dû à une poussée particulière du monde enseignant.

Celui-ci est traditionnellement surreprésenté dans la région, mais affirmer comme François Bourricaud dans son introduction à la réédition de Thibaudet en 1979 que « les enseignants deviennent les “cadres” du régime » et assurent dans les provinces « la relève des notables traditionnels »<sup>17</sup> est très contestable. La surreprésentation touche aussi les autres catégories de la fonction publique, mais également les chefs d'entreprise. De ces deux catégories, relèvent d'autres personnalités fortes du monde politique local : chez les fonctionnaires, Marcel Pellenc (radical-socialiste, Vaucluse), Abraham Schrameck (radical-socialiste, Bouches-du-Rhône), André Honnorat (droite, Basses-Alpes), Ludovic Tron (PS, Hautes-Alpes) et, pour les industriels ou entrepreneurs, Vincent Delpuech (radical-socialiste, Bouches-du-Rhône), Émile Aubert (PS, Alpes-de-Haute-Provence), Alfred Donadei (Alpes-Maritimes), Jacques Rastoin (droite, Bouches-du-Rhône)... À noter que nombre de ces personnages à la surface socio-économique importante, lorsqu'ils sont les élus de départements ruraux, exercent non pas dans ces départements, mais à Paris ou Marseille. La faible part du monde ouvrier (ou équivalent) n'est ni surprenante, ni propre à la région et, plus encore que dans les autres catégories, cette extraction est effacée par la réussite électorale et le « métier » politique. Les deux syndicalistes socialistes de l'échantillon, l'un passé par la CGT, l'autre par FO, sont devenus permanent syndical et journaliste pour le premier, cadre d'État pour le second, avant d'être élus au Sénat. Le représentant de commerce Léon Bon (SFIO, Bouches-du-Rhône) et le forgeron Léon David (PC, Bouches-du-Rhône) ont abandonné leur métier pour les responsabilités et les mandats politiques. Quant à Antoine Andrieu (PS, Bouches-du-Rhône), chauffeur de taxi à l'origine, il finit par devenir administrateur du port autonome de Marseille. En fait, la principale discordance entre notre région et le plan national concerne la place des agriculteurs : 8,7 % en Provence pour 25 % dans le Sénat de la III<sup>e</sup> République et encore 23 % au début de la V<sup>e</sup><sup>18</sup>.

- 21 Sous-représentation de catégories ou surreprésentation ont évidemment davantage de rapports avec les appartenances politiques dominantes qu'avec la sociologie locale. Mais, quoi qu'il en soit, c'est bien le monde des professions indépendantes (professions libérales, entrepreneurs et commerçants, etc.) qui est majoritaire dans la représentation de la Provence au Sénat (68 % toutes périodes confondues<sup>19</sup>) et, plus largement, les classes moyennes et moyennes supérieures. Mais il n'y a rien là que de très classique, puisqu'il s'agit de la couche médiatrice par excellence dans la démocratie à la française.

## Ancrage territorial

- 22 Pour le mesurer, les instruments utilisés, pour grossiers qu'ils soient, n'en donnent pas moins des indications précieuses. Il n'est pas sans signification que 61,5 % des sénateurs soient nés dans le département où ils sont élus et que 17,6 % aient vu le jour dans un département limitrophe ou, pour ceux du littoral, la Corse. Si on leur ajoute les sénateurs qui, même s'ils sont nés hors de la région, y ont leurs racines (André Honnorat par exemple, élu de la vallée de l'Ubaye d'où sa famille, établie à Paris, provenait) ou ceux qui sont venus y résider et y travailler, on constate que plus de 90 % des sénateurs ne sont pas des « parachutés ». C'est là probablement une différence avec les députés. La quasi-totalité de ces sénateurs sont nés français, mais quatre d'entre eux sont issus de parents italiens et deux sont nés en Italie et ont bénéficié de la naturalisation.

- 23 Mais l'ancrage territorial se mesure aussi par les mandats locaux qu'ils occupent. Les « parachutés » n'en détiennent pas lorsqu'ils sont élus, ainsi Renoult dans le Var, Louis-Dreyfus dans les Alpes-Maritimes et Schrameck dans les Bouches-du-Rhône. Mais Renoult est, en quelque sorte, l'« héritier » de Clemenceau, il a une attache sur le littoral, à Saint-Raphaël, et plus encore, Louis-Dreyfus à Cannes. Quant à Schrameck, il a été préfet des Bouches-du-Rhône. Maurice de Rothschild, quant à lui, s'est d'abord fait élire au Conseil général des Hautes-Alpes et Louis Tissier, s'il n'a pas de mandat local dans le Vaucluse, n'en a pas moins été un temps son député avant de se présenter aux Sénat. C'est dans ce groupe que l'on trouve des parlementaires migrants, mais le passage d'un département à un autre est particulier à la III<sup>e</sup> République et ne se retrouve plus ensuite. Il concerne cinq sénateurs dont trois à la surface financière ou politique importante, ce qui leur permet de papillonner entre des départements éloignés : de Rothschild passe des Hautes-Pyrénées (députation 1919-1924) aux Hautes-Alpes (1924-1929), Louis-Dreyfus de la Lozère (1905-1910) aux Alpes-Maritimes bien plus tard (1930-1937) et Renoult de la Haute-Saône (députation 1902-1919) au Var. Léon Cornand reste dans les Alpes du Sud, de l'Isère aux Hautes-Alpes, avec une interruption entre les deux. Quant à Henri Michel, il glisse des Bouches-du-Rhône (députation 1898-1901) aux Basses-Alpes (Sénat 1910-1921) pour finir par la représentation des Hautes-Alpes à la Chambre des députés (1924-1928).
- 24 Quoi qu'il en soit, le phénomène majeur, c'est le fort enracinement local des sénateurs, tant sur le plan personnel que sur le plan politique. Le passage préalable par la députation est un cas fréquent (33 sénateurs), mais plus encore compte l'exercice d'un mandat local d'une certaine importance. On compte dans le corpus 42 maires, plus six adjoints de grandes villes (cinq à Marseille, un à Avignon), soit 54 % des sénateurs. Dans ce lot, les villes préfectorales (Avignon, Nice, Marseille, Draguignan, Gap, Digne) représentent la moitié des sénateurs-maires. Presque tous les maires de Marseille (Siméon Flaissières, Henri Tasso, Defferre et plusieurs de leurs adjoints) sont passés par le Sénat, mais aussi deux maires de Nice (Honoré Sauvan, Jean Médecin) et deux d'Avignon (Louis Gros, Henri Duffaut). Conformément à une évolution signalée par ailleurs, la part des maires parmi les sénateurs tend à s'accroître sous la V<sup>e</sup> République pour passer de 50 à 60 %<sup>20</sup>. Mais, plus encore, compte la présence dans un conseil général : 52 sénateurs sont aussi conseillers généraux (57 %) avant d'être promus au Sénat et conservent leur siège lorsqu'ils y accèdent<sup>21</sup>. On peut y ajouter trois conseillers d'arrondissement et trois membres de comité départemental de libération. Parmi ces conseillers généraux, douze président leur assemblée<sup>22</sup>, soit 13 % de l'effectif<sup>23</sup>.
- 25 Nous avons noté le renouvellement provoqué par les guerres. Mais le repérage des mandats exercés avant-guerre tempère ce constat. Nous savions que la première guerre mondiale était, sur ce plan, une césure plus qu'une rupture, ce qui est confirmé par le fait que huit sénateurs élus après 1918 possèdent déjà un mandat local avant 1914 (outre ceux qui ont été députés). Mais le renouvellement – réel – de la Libération doit lui-même être relativisé puisque six des conseillers de la République élus en 1946-1948 étaient dans ce cas (et ils sont tous conseillers généraux).
- 26 Pour faire bonne mesure, il faut ajouter aux responsabilités politiques locales celles que ces élus exercent sur d'autres plans, même si l'on ne peut les mesurer de façon exhaustive. Plusieurs sénateurs ont présidé une chambre d'agriculture (Fabre dans le Vaucluse ; Sénès dans le Var ; Tardy dans les Alpes-de-Haute-Provence par exemple<sup>24</sup>), la Chambre de commerce de Marseille (Jacques Rastoin ; Maurice Toy-Riont, Hautes-

Alpes, étant membre de son conseil d'administration), une société d'agriculture, un ordre des médecins... Ulysse Fabre, maire de Vaison-la-Romaine, président du Conseil général du Vaucluse, préside aussi la Ligue des Droits de l'Homme et le Rotary-Club (dont il avait été gouverneur national en 1934). D'autres se sont impliqués dans leur fédération départementale des œuvres laïques (Louis Serre, Vaucluse ; Maurice Janetti, Var), dans des associations sportives ou, à Marseille, dans les groupes corses de la ville (Bastien Leccia) et nous avons signalé au passage des responsables syndicaux. Faute d'information, il est impossible d'évaluer la place exacte de la maçonnerie dans ces carrières politiques. Nul doute qu'elle ne soit pas négligeable, elle est connue pour plusieurs de ces élus<sup>25</sup>, mais il s'agit d'un réseau parmi d'autres et les principaux leaders n'en font pas partie.

- 27 Cependant, l'ancrage local peut venir après un moment passé au sein d'un cabinet ministériel, ceci avant que l'ENA ne soit la principale couveuse de la vie politique. Cette expérience sert la carrière politique locale. Il favorise ensuite un rebond national, ainsi pour André Honnorat (Basses-Alpes) dont la carrière est d'abord parisienne (ministère de la Marine, puis de l'Intérieur) ou pour Louis Tissier (ministère de la Marine)<sup>26</sup>. De toute façon, l'exercice de responsabilités nationales constitue un avantage, au moins sous la III<sup>e</sup> République<sup>27</sup> : sept sénateurs ont occupé des fonctions ministérielles avant d'être élus au Sénat, et pas forcément les moindres (Renoult passé par le Travail, l'Intérieur, les Finances, etc., Honnorat à l'Instruction publique, Flaminus Raiberti, Alpes-Maritimes, à la Guerre, puis à la Marine).

## Parcours

- 28 De ces divers éléments ressortent quatre sortes de parcours politiques que l'on peut répartir en trois groupes.
- 29 Le premier est, de loin, le plus important puisqu'il concerne 74 sénateurs, soit 84 % du corpus. Il recouvre deux parcours pour lequel le Sénat apparaît comme une consécration<sup>28</sup>. Le plus fréquent - 52 sénateurs, soit 57 % - part d'un mandat local (hors simple participation à un conseil municipal) et aboutit au Sénat. Il faut lui adjoindre le parcours mandat local-députation-Sénat qui concerne 23 sénateurs, soit 25 %. Plusieurs de ces sénateurs ont subi préalablement des échecs aux législatives. C'est notamment le cas pour au moins huit des anciens députés devenus sénateurs, comme si le Sénat offrait une session de rattrapage. Il en va ainsi avec Defferre, battu aux législatives de 1958, repêché au Sénat l'année suivante (Roger Carcassonne lui laissant la tête de liste), avant de revenir à l'Assemblée nationale<sup>29</sup>.
- 30 Le deuxième groupe, plus réduit, saute le passage par le mandat local. C'est l'élection directe au Sénat (quatre élus dont, au demeurant, deux au Conseil de la République) ou le passage de la Chambre des députés au Sénat, sans mandat local, ce qui concerne surtout la III<sup>e</sup> République (six cas sur sept, dont Renoult et Louis-Dreyfus, députés d'un département différent de celui qu'ils vont représenter au Sénat).
- 31 Enfin, dernier groupe, atypique, celui qui rassemble les six élus qui passent du Sénat à l'Assemblée nationale. Il s'agit d'élus locaux (cinq sur six) devenus sénateurs jeunes dans des circonstances particulières, d'une part l'après Libération et, d'autre part, à la fin des années 1970, par remplacement d'un sénateur dont ils étaient les suppléants, et qui ont donc à consolider leur cursus politique. Les cas de figure de Jean Médecin et Gaston Defferre, passés de la Chambre au Sénat pour revenir à la première chambre<sup>30</sup>,

sont très significatifs de l'importance relative des deux chambres pour les personnalités politiques les plus fortes. On remarque par exemple qu'Édouard Daladier (Vaucluse) n'a jamais été sénateur. Il ne se présente au Sénat qu'à la fin de sa carrière, en 1958, et il est battu.

- 32 Au total, on ne sera pas surpris que l'accession au Sénat dépende d'abord du capital local que l'élu a pu mobiliser – le réseau des élus municipaux et départementaux –, puis d'une structure partisane, d'un ancrage économique ou social ou d'un statut social solide. Le patronage politique compte ici davantage que l'héritage car les dynasties politiques sont exceptionnelles. Le contrôle de journaux est nécessaire, mais, si des directeurs de presse peuvent être élus (Delpuech et Defferre qui l'a évincé dans la presse marseillaise à la Libération), en revanche, les journalistes brillent par leur absence. S'ajoutent à ces facteurs des éléments de conjoncture, dont le principal est, pour la période concernée, la participation à la Résistance ou à la France libre : au moins 32, soit 54 % des sénateurs de la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République, ont eu cet engagement dont tous les sénateurs des Basses-Alpes, 60 % de ceux des Bouches-du-Rhône, la moitié de ceux des Alpes-Maritimes et du Vaucluse<sup>31</sup>.

## Préoccupations locales et débats nationaux

- 33 Le rapport au territoire, mais aussi à la Nation, et donc le type d'élu, se mesure également par la participation à la vie du Sénat. En fonction de leurs interventions, on peut répartir les représentants des départements provençaux dans quatre catégories générales.
- 34 À dire vrai, je m'attendais à ce que le gros bataillon se retrouve parmi ceux qui interviennent exclusivement ou presque sur des questions d'intérêt local ou corporatif. Or je n'en repère que 29, soit 32 % de l'effectif. Ils sont plus nombreux sous la V<sup>e</sup> République – dix-sept, soit 58 % – que sous la III<sup>e</sup> (neuf, 25 %) ou la IV<sup>e</sup> (trois seulement). Ce groupe ne se compose pas seulement d'élus ruraux, intervenant parfois, mais pas toujours, sur les questions agricoles, ou d'industriels préoccupés de leur seul secteur d'activité (Toy-Riont, Rastoin), mais on y trouve également plusieurs maires de grandes villes (ceux de Nice, fidèles à leur tradition localiste, mais aussi, à Marseille, Tasso et certains adjoints de Defferre) et des présidents de conseils généraux (Fabre du Vaucluse ou Soldani du Var), plus les quelques élus communistes, à l'évidence cantonnés aux questions mineures. Dans son *Carnet de bord d'un vétéran*, Jean Laurenti ne consacre qu'une seule page sur 220 à son passage au Conseil de la République où il note essentiellement des interventions concernant les Alpes-Maritimes<sup>32</sup>.
- 35 Le plus grand nombre des sénateurs (42, 45 %) intervient régulièrement tant sur des questions d'intérêt général que d'intérêt local. Bien que difficile à analyser dans le détail, tant les changements sont importants selon les mandatures ou les Républiques et les glissements nombreux, l'inscription dans les commissions paraît corroborer ce constat. Celle des finances attire des poids lourds sous la III<sup>e</sup> République (Renoult, Peytral, Raiberti, Pasquet), mais, sous la IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup>, ce sont des sénateurs qui, sans être très connus, sont très actifs et influents (Pellenc et Tron en premier lieu, Roubert, Raybaud, Rapuzzi). Toujours sous la III<sup>e</sup>, la commission de la Marine compte dans ses rangs les élus de Marseille (Bon, Tasso, Pasquet, Bergeon), mais aussi certains des Alpes-Maritimes dont Louis-Dreyfus. Toujours sous cette République, les industriels

sont à la commission des Douanes, les juristes à celle des Lois, alors que l'Éducation nationale ou les Affaires culturelles ne semblent pas attirer grand monde. Après 1945, une commission recherchée est celle des Affaires économiques, mais s'y retrouvent plutôt des sénateurs défendant des intérêts précis, notamment agricoles. Celle des Affaires étrangères, assez peu fréquentée sous la III<sup>e</sup>, devient attractive sous la V<sup>e</sup> avec des sénateurs très engagés en particulier sur les questions européennes (Roger Carcassonne, PS Bouches-du-Rhône).

- 36 Ce faisant, nous venons de croiser des sénateurs qui comptent dans la vie du Sénat à leur époque. Ceux-là appartiennent plutôt à la catégorie réduite, mais importante, des spécialistes de questions d'intérêt national et intervenant principalement à leur sujet. J'en repère neuf dont six sous la III<sup>e</sup> République, parmi lesquels des ténors comme Renoult ou Peytral, mais aussi des sénateurs parmi les plus actifs comme Louis Martin (radical, Var, grand spécialiste des affaires sociales)<sup>33</sup>. Sous la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République, ce rôle est tenu par Marcel Pellenc, le « Cassandre du Sénat » (radical, Vaucluse), Tron (PS, Hautes-Alpes), Aubert (PS, Alpes-de-Haute-Provence), Raybaud (droite, Alpes-Maritimes). Ils occupent des responsabilités marquantes, par exemple à la commission des finances dont il est à noter que, sous la IV<sup>e</sup>, puis la V<sup>e</sup>, ce sont deux sénateurs de la région – Marcel Pellenc, puis Alex Roubert (PS, Alpes-Maritimes) – qui s'y succèdent comme rapporteurs.
- 37 Enfin, le dernier groupe est celui des peu actifs, dont l'entrée au Sénat paraît être un aboutissement de carrière (Schrameck, de Rothschild sous la III<sup>e</sup>, Merli sous la V<sup>e</sup>) ou dont le mandat a été court (quatre sur les dix sénateurs repérés).
- 38 Il faudrait examiner de façon plus fine les prises de position de chacun et la participation aux débats les plus significatifs. On ne peut évidemment faire l'impasse sur le vote du 10 juillet 1940 parce que celui des sénateurs de Provence présents à Vichy recouvre tout l'éventail des positions : pour trois opposants (les deux socialistes Sénès et Gros et le radical Renoult) et une abstention (Honnorat), dix soutiens au maréchal Pétain (les deux socialistes marseillais Bon et Tasso, l'USR varois Fourment, quatre radicaux et trois sénateurs de droite<sup>34</sup>), tandis que Maurice de Rothschild ne prenait pas part au vote.
- 39 Sous les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques, la discipline de groupe (à gauche surtout) offre peu de liberté de vote aux élus. Mais les socialistes provençaux sont divisés sur le pouvoir gaulliste à ses débuts, en 1958 (sur les pleins pouvoirs) et février 1960 (sur le maintien de l'ordre et la pacification de l'Algérie). En tout cas, des attitudes d'opposition ferme au Général se révèlent. Chez Ludovic Tron notamment, elles ne sont pas sans rapport avec son expérience des années 1940. La droite se divise, elle, sur les questions de société, ainsi en 1967 à propos de la loi Neuwirth sur la régulation des naissances (soutenue par les socialistes), et plus encore, en 1975, sur la loi Veil sur la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse : alors que le démocrate-chrétien Francou (Bouches-du-Rhône) la vote, les sénateurs des Alpes-Maritimes (Palmero, Raybaud, Robini), rejoints par le Vauclusien Grangier, la refusent. Raybaud, Robini et Grangier sont les seuls membres du groupe Gauche démocratique auquel ils appartiennent à s'y opposer. Raybaud et Robini s'étaient déjà opposés en 1975 à la loi sur la réforme du divorce, Palmero s'abstenant. Le clivage est net sur l'abolition de la peine de mort en 1981 que repousse la droite, du centriste Francou aux très réactionnaires élus des Alpes-Maritimes. Les sénateurs provençaux sont parmi les défenseurs déterminés des « libertés locales » et des assemblées locales. Opposants pour la plupart au pouvoir

gaulliste, ils se rejoignent contre la loi portant création et organisation des régions en 1972 : Francou s'abstient, mais Palmero, Raybaud, Robini rejoignent les socialistes et les radicaux. Il y a là l'expression d'un fond traditionnel de méfiance à l'égard du pouvoir central. Paradoxalement, la loi Defferre de décentralisation de 1982 rencontre l'abstention des socialistes, alors que certains élus de droite la soutiennent (Francou, Palmero).

- 40 Le plus surprenant – en tout cas surprenant si l'on s'en tient aux stéréotypes sur le « machisme » méditerranéen – est de constater que, parmi les chefs de file de l'action parlementaire en faveur de l'égalité des sexes, se trouvent des sénateurs provençaux, à commencer par Louis Martin qui s'est fait le héraut de cette cause et qui, à chaque mandature, dépose une proposition de loi en ce sens<sup>35</sup>. Parmi ses soutiens, on trouve Flaissières (socialiste, Bouches-du-Rhône) en 1922 et Tissier (radical, Vaucluse) en 1932, tandis que Renoult (lui aussi radical et élu du Var) porte la proposition de capacité civile pour les femmes mariées en mars 1937. Ajoutons qu'à l'assemblée consultative d'Alger, Maurice Duclos, président du Conseil supérieur du gouvernement de l'Algérie, déclare lors du débat sur le droit de vote des femmes, le 24 mars 1944 :

J'appartiens à un département, le Var, qui a connu un sénateur qui a lutté pendant de nombreuses années en faveur du vote des femmes. Aussi, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour faire triompher la proposition<sup>36</sup>.

## À la recherche du sénateur méditerranéen

- 41 Le mot recherche s'impose, tant les spécificités ne sautent pas aux yeux, mise à part la coloration politique majoritaire, qui fait de la Provence centrale une composante du « Midi rouge ». Ni les cursus, ni la sociologie des sénateurs ne paraissent présenter des traits qui les distingueraient. Certes, sur le plan professionnel, nous avons noté la faible représentation du monde agricole, y compris dans des départements comme le Vaucluse ou les Basses-Alpes, ce qui ne veut pas dire que les préoccupations des agriculteurs soient absentes puisqu'elles sont portées au Sénat par des élus qui sont aussi, fréquemment, maires de bourgades semi-rurales. La place que les agriculteurs n'occupent pas est prise par les chefs d'entreprise, bien que cette catégorie soit absente du Var où, en revanche, l'enseignement est bien représenté. Mais il n'y a rien là de « méditerranéen ». L'hypothèse selon laquelle des départements de tradition différente – les Alpes-Maritimes et les Hautes-Alpes par rapport aux départements de gauche de la région – pourraient fournir des profils singuliers ne s'avère pas fondée. Ni l'origine sociale, ni le niveau d'études ou la répartition professionnelle des sénateurs ne permettent de séparer gauche et droite. Il est des avocats (et même des notaires), des membres des professions médicales et des fonctionnaires dans tous les camps, même si les chefs d'entreprise sont majoritairement à droite ou radicaux et les enseignants plutôt socialistes. Seuls les élus communistes, peu nombreux (et qui se renouvellent aussi peu que les autres), sont plus représentatifs de milieux populaires (mais peu ouvriers). L'importance relative des sénateurs non résidents est notable dans les Hautes et surtout les Basses-Alpes (cinq sénateurs), mais c'est un trait commun à ce type de départements de montagne, appauvris et dépeuplés. En revanche, l'ancrage dans le territoire est très marqué dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes où les ressources que procure la métropole sur le plan des élites et la force des réseaux locaux ferment la porte à d'éventuels parachutages, en tout cas pour les sénatoriales.

42 En fait, les comparaisons que l'on peut faire avec d'autres régions paraissent confirmer l'absence de traits propres au Sud méditerranéen. Faut-il alors se tourner vers les pratiques politiques ? L'analyse comparative que fait Frédéric Sawicki entre les socialistes du Var et ceux du Pas-de-Calais ne révèle pas d'écart majeur sur ce plan, même s'il met en relief chez les premiers le rôle de « réseaux d'interconnaissance informels, typiques d'une société rurale où la notoriété familiale et sociale compte autant que l'activisme dans une organisation »<sup>37</sup>. Mais ce constat va au-delà du Var et peut être étendu aux socialistes marseillais qui n'ont rien de ruraux. Ces réseaux ne forment pas une société de vassaux dépendant d'un suzerain, même si Gaston Defferre « règne » sur la région à partir de la Libération. Les sénateurs n'y occupent pas une place particulière. Leur élection entérine généralement le fait d'occuper depuis longtemps une position clé dans le territoire de ces réseaux. Comme le fait remarquer Frédéric Sawicki, dans ce système, le patron est avant tout un arbitre, mais, parvenu à ce constat, il se demande – et nous avec lui – en quoi ce mode de gestion « diffère [...] du mode de gestion socialiste dans le Pas-de-Calais »<sup>38</sup>. En fait, c'est un mode d'organisation classique des familles politiques à structure partisane faible, celles du centre ou de droite où l'essentiel repose sur la constitution d'un réseau d'élus. Autrement dit, la question de la spécificité méditerranéenne reste entière, ou, plus exactement, se réduit, ce qui n'est pas rien, à une culture dominante longtemps à gauche.

---

## NOTES

1. Sur ce thème, je me permets de renvoyer à ma contribution la plus récente, « Retournement électoral et fin d'un cycle politique en Provence (1983-1986) », dans Gilles Richard (dir.), *Les années charnière, 1984-1988*, à paraître aux Presses universitaires de Rennes.
2. Sur un total de 47 femmes élues au Sénat entre 1946 et 1989 (23 communistes, 7 socialistes, 5 MRP-centristes).
3. Geneviève Le Bellegou-Béguin, PS, désignée faute d'accord sur le contesté maire de Salernes en 1981. Ajoutons qu'elle était la fille d'un ancien sénateur du Var.
4. Il a fallu attendre 2014 pour que les Alpes-Maritimes élisent une sénatrice (une suppléante avait siégé entre 2013 et 2014).
5. Sa présence est assez faible après 1962.
6. Respectivement, 26, 34, 26, 21 et 31 ans.
7. Union socialiste républicaine.
8. François Chevalier, *Le sénateur français 1875-1995. Essai sur le recrutement et la représentation des membres de la Seconde Chambre*, Paris, Bibliothèque constitutionnelle et de sciences politiques, tome 89, LGDJ, 1998, p. 280.
9. Claude Mont-Sève, « Les élections sénatoriales dans la Loire. Essai de synthèse », *Bulletin du centre d'histoire régionale*, n° 2, 1978, p. 41.
10. Les résultats nationaux proviennent de François Chevalier, *Le sénateur français...*, op. cit., p. 281.



11. Dans la Loire, l'âge moyen sous la III<sup>e</sup> République est de 54 ans, de 45 sous la IV<sup>e</sup> et de 50 sous la V<sup>e</sup> (avant 1978), Claude Mont-Sève, « Les élections sénatoriales... », art. cit., p. 41.
12. François Chevalier, *Le sénateur français...*, op. cit., p. 307. À référer avec l'ensemble des sénateurs : en 1921, 28 % de moins de 55 ans, 72 % de plus de 55 ans (15 % de plus de 70 ans). Mais en 1949, 68 % de moins de 55 ans, 32 % de plus de 55 ans (4 % de plus 70). Mais le vieillissement aidant, on est en 1959 à 53 % de moins de 55 ans et 47 % de plus de 55 ans, puis, en 1962, respectivement 43 % et 57 %, dont 9 % de plus de 70 ans. La tendance au vieillissement se poursuit au long de la V<sup>e</sup> République : les 56-65 ans qui représentaient autour de 35 % des sénateurs entre 1974 et 1980 passent à plus de 50 % en 1983-1986 (*ibid.*, p. 310 : l'auteur note un rajeunissement net en 1977 avec 40 % de 45-55 ans au lieu de 29 % en 1974, mais un retour à 29 % après).
13. Sur 86 dont le cursus est connu ou peut être évalué.
14. *Ibid.*, p. 40.
15. Vingt dont seize avocats et trois notaires.
16. Albert Thibaudet, *La République des professeurs* [1927], Paris-Genève, Slatkine Reprints, 1979, p. 23
17. *Ibid.*, p. 4.
18. Et encore 17 % en 1980.
19. Sur le plan national : plus de 80 % en 1921, 60 % en 1962.
20. Ce pourcentage correspond à celui avancé sur le plan national (François Chevalier, *Le sénateur français...*, op. cit., p. 280 : Michel Reydellet faisant remarquer pour 1979 qu'il s'agit notamment d'élus de villes moyennes). Dans la Loire, cette progression est encore plus forte puisque l'on passe de 35 % sous la III<sup>e</sup>, à 50 sous la IV<sup>e</sup> et 85 % sous la V<sup>e</sup> (Claude Mont-Sève, « Les élections sénatoriales... », art. cit., p. 44).
21. François Chevalier, *Le sénateur français...*, op. cit., p. 280, arrive à un total de 78 % de conseillers généraux en 1925.
22. Deux pour les Hautes-Alpes, deux pour les Alpes-Maritimes, un pour le Vaucluse, trois pour le Var, quatre pour les Bouches-du-Rhône. On peut y ajouter un président de Comité départemental de Libération (Vaucluse).
23. Cette part est plus forte dans la Loire sous la III<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République : 71 %, 50 % sous la IV<sup>e</sup> (Claude Mont-Sève, « Les élections sénatoriales... », art. cit., p. 44).
24. Louis Serre (Vaucluse), Victor Bonniard (Hautes-Alpes).
25. Notamment à gauche, les radicaux Fabre, Peytral, Renoult, le socialiste Sénès et, à droite, Honnorat.
26. Ajoutons Pierre de Courtois qui a été chef de cabinet adjoint au ministère des Travaux publics entre 1916 et 1920, Victor Robini, directeur du cabinet du ministre de la Santé en 1945, Ludovic Tron, secrétaire des Finances à Alger en 1943, puis directeur du cabinet d'André Philip en 1946, et Joseph Raybaud, chargé de mission de plusieurs cabinets ministériels entre 1944 et 1954.
27. Dix sénateurs ont occupé ou occupent un moment des fonctions gouvernementales, dont huit sous la III<sup>e</sup> République. En revanche, aucun sous la V<sup>e</sup>.
28. Ce que constate Jacques Fourcade, élu local et plus tard député des Hautes-Pyrénées, dans sa description de *La République de la province. Origine des Partis. Fresques et silhouettes* (Paris, Grasset, 1936, p. 207) : « L'accession à la haute Assemblée n'ajoute au député aucun lustre, aucun grade nouveau. Elle constitue néanmoins pour lui une consécration qu'il se plaît volontiers à croire définitive, la part d'avenir que se peut raisonnablement octroyer la maturité d'un homme n'excédant guère les neuf années de mandat consulaire ».
29. Parmi ces sénateurs, en quelque sorte, par défaut, on trouve notamment Émile Hugues (Alpes-Maritimes), Victor Peytral (Hautes-Alpes), Gustave Fourment (Var).
30. C'est aussi le cas de Léon Cornand, Hautes-Alpes, et Henri Michel, Basses-Alpes.
31. 41 % dans le Var, 40 dans les Hautes-Alpes.

32. Élu en 1946 au Conseil de la République, il n'y est certes resté que deux ans, mais ses interventions portent sur une subvention spéciale pour Tende et La Brigue, d'autres pour les Foyers ruraux et la vallée de la Vésubie, l'aide aux producteurs de fleurs, etc.). La page en question est la 197 (*Carnet de bord d'un vétéran*, La Trinité, 1972).
33. Ce groupe renvoie à l'un de ceux que distingue Jacques Fourcade (*La République de la province...*, *op. cit.*, p. 211-212), « qui aussitôt élus, s'évadent de la vie départementale », absorbés par leur mandat parisien, qu'il distingue de « la grande majorité », « les classiques, les authentiques sénateurs "départementaux" ».
34. Les radicaux Delpuech, Fabre, Louis-Dreyfus et Shrameck et les élus de droite de Courtois, Médecin et Toy-Riont.
35. Le 20 juin 1918, sa proposition porte sur leur inscription sur les listes électorales à 25 ans, et la possibilité de devenir déléguée sénatoriale. Il relance le débat sur le vote des femmes en juillet 1923, mars 1929 et juin 1932 avec un discours où il cite Fourier, Lamartine, Stuart Mill (la femme paie des impôts, elle est au moins l'égale de l'homme en termes de moralité). Il reprend l'initiative avec le Front populaire. Le parcours de Martin, ses œuvres en tant que juriste et son action politique mériteraient l'étude.
36. Il se réfère évidemment à Louis Martin. L'avocat Maurice Duclos s'était installé en Algérie en 1919, mais il était né à Toulon en 1891.
37. Frédéric Sawicki, *Les réseaux du parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, p. 179.
38. *Ibid.*, p. 278.

## RÉSUMÉS

Le choix des sénateurs pour tenter de repérer d'éventuelles spécificités des élites politiques méditerranéennes s'impose puisqu'il s'agit de la catégorie d'élus la plus enracinée dans le terroir. En effet, la plupart d'entre eux accèdent au Sénat après un parcours politique fait d'une succession de mandats locaux. L'analyse tente donc de dégager les principales caractéristiques sociologiques des 92 sénateurs élus entre 1919 et 1986 dans les six départements de la région provençale (âge moyen, durée de mandat au Parlement, appartenance politique, milieu social, activité professionnelle, parcours politiques, activité au Sénat). De cet examen, ne ressort aucune particularité propre à la région considérée, si ce n'est une orientation majoritaire à gauche. Une fois encore, l'hypothèse d'une spécificité méditerranéenne s'évanouit.

The study of senators brings interesting insights into the potential specificities of the Mediterranean political elites, as they are the most locally rooted of all elected officials. The majority of them join the Senate after completing successive local mandates. This research paper attempts to highlight the main sociological characteristics of 92 senators, elected between 1919 and 1986 in the six *départements* that form the Provence region (criteria include average age, length of mandate at the Senate; political camp; social background; profession; political experience; activity at the Senate). The analysis does not reveal any regional specificities, except for their leaning to the Left. Once again, the hypothesis of a Mediterranean specificity falls short.

## INDEX

**Mots-clés** : sénateurs, Provence, xxe siècle, caractéristiques sociologiques, élites politiques

**Keywords** : senators, Provence, 20th Century, sociological characteristics, political elites

## AUTEUR

### JEAN-MARIE GUILLON

Professeur émérite d'histoire contemporaine, membre de l'UMR 7303 TELEMME (Université Aix-Marseille-CNRS). Historien de la France des années quarante et de la Provence contemporaine, il a publié de nombreux articles ou chapitres d'ouvrages collectifs et dirigé plusieurs publications, dont, avec Jacqueline Sainclivier et Pierre Laborie, *Images des comportements sous l'Occupation. Mémoires, transmissions, idées reçues*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, et, avec Jean-Paul Pellegrinetti, celle des actes du colloque d'Ajaccio des 29-30 avril 2015 « Être maire en Méditerranée », *Cahiers de la Méditerranée* n° 94, juin 2017. Il a assuré la direction scientifique du site *Repères méditerranéens*, sélection de 500 reportages sur la Provence des années 1940 à nos jours (INA-Conseil régional).